

**Le Gouvernement oublie la justice sociale, favorise les  
hauts revenus et la spéculation et ponctionne  
sévèrement les retraités et leurs petites retraites.  
J'en suis un exemple parlant !!**

Cette année, compte tenu de la non revalorisation du barème des impôts et bien que non imposable, je me suis vue assujettie à la taxe d'habitation, la taxe télé et de plus, j'ai reçu un courrier de la CARSAT qui m'indique que j'aurai à régler 3,8% de C.S.G. et 0,5% de C.R.D.S. dès janvier 2013.

Ce qui fait **un total de 1.115€ sur une année. Presque un mois de retraite !!!**

Sans oublier la taxe appelée Cotisation Additionnelle Solidarité Autonomie de 0,30% au 1<sup>er</sup> avril 2013 et les 0,40% de T.V.A. en plus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013...

A cela s'ajoutent les augmentations habituelles sur le loyer, l'énergie, l'alimentation, les dépenses de santé (mutuelles, déremboursement de médicaments, dépassements d'honoraires, franchises médicales) etc...

COMMUNIQUE DE PRESSE D'UNE RETRAITEE PONCTIONNEE,  
LOURDEMENT SANCTIONNEE DANS SON POUVOIR D'ACHAT ET..... TRES  
TRES EN COLERE !!!

Madame V. T